



Le dire et le faire. Ne nous méprenons pas, s'assurer que ce que disent les entreprises à propos de leur démarche de responsabilité élargie est vrai n'est pas toujours facile. Tout d'abord, une certaine confusion peut être entretenue entre les initiatives ponctuelles (les bonnes pratiques) et un plan d'ensemble. Ensuite, la publication d'un plan ne préjuge pas d'une mise en œuvre satisfaisante. Ainsi, selon une [étude](#) récente du Chartered Institute of Procurement & Supply (CIPS), un tiers environ des responsables de la chaîne logistique des sociétés britanniques estiment que leur entité ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les situations d'esclavage dans le cadre du Modern Slavery Act. Enfin, on le sait, dans certains secteurs, les pratiques d'influence directes ou par le biais des associations professionnelles peuvent parfois entrer en contradiction avec les déclarations des entreprises.

CONTEXTES

Régions sensibles, Irlande, Palestine

Le Sénat irlandais adopte une loi interdisant le commerce avec les colonies israéliennes

La question des colonies de peuplement israéliennes en Palestine est très sensible et celle de la légitimité, voire de la légalité, des opérations commerciales réalisées dans ces territoires l'est tout autant ([voir IE](#)). Le 11 janvier, le Sénat irlandais a jeté un pavé dans la mare en adoptant une [proposition de loi](#) déposée par la sénatrice indépendante Frances Black : *Control of Economic Activity (Occupied Territories) Bill 2018*. Cette proposition vise à **interdire l'importation, la vente de marchandises et de services produits dans des territoires occupés, ainsi que l'extraction de ressources dans ces territoires** sans le consentement des autorités compétentes. Bien que cette proposition s'applique à tous les territoires occupés dans le monde, au sens de la quatrième convention de Genève, elle cible au premier chef les colonies israéliennes considérées comme illégales selon le droit international. Leur nombre est estimé à 150 par les organisations pro-palestiniennes. La proposition de loi, qui a obtenu le soutien de tous les partis à l'exception du parti gouvernemental (Fine Gael), doit maintenant être transmise à la chambre basse (Dáil Éireann). Les débats risquent d'être tendus. Le porte-parole du ministère irlandais des Affaires étrangères a ainsi estimé que ce vote aurait des répercussions négatives sur le processus diplomatique au Moyen-Orient. Mais pour amender ou rejeter le texte, le Fine Gael, qui ne détient que 30 % des sièges au Dáil Éireann, devra impérativement trouver des accords avec les autres partis.

Gouvernance, Royaume-Uni

Le nouveau code de gouvernance britannique tente d'améliorer la réputation des entreprises britanniques

C'était une promesse de Theresa May, Première ministre du Royaume-Uni, pour rétablir la confiance dans les grandes entreprises. La refonte du [code de gouvernance](#), dévoilée le 16 juillet dernier par le Financial Reporting Council (FRC), va donc s'imposer à 862 sociétés cotées britanniques à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019. Ce code contraindra notamment les compagnies à **communiquer sur la manière dont elles appliquent les principes qu'il a prévus. Il préconise notamment** que les actions attribuées aux dirigeants dans le cadre des plans d'intéressement soient conservées au moins cinq ans. Il précise aussi que le mandat du président ne devrait pas dépasser neuf ans et qu'en cas de dépassement, le rapport annuel devrait fournir une explication claire. Le conseil d'administration devrait également évaluer la culture de l'entreprise, répondre à toute question se rapportant à sa gouvernance et préciser en quoi cette dernière contribue au succès à long terme de la société. Lorsqu'un projet de résolution proposé par le conseil recueille plus de 20 % d'avis défavorables, le conseil devrait annoncer, au moment du vote, les

actions qu'il entend mener pour consulter les actionnaires afin de comprendre les raisons ayant conduit à ce résultat. Enfin, l'entreprise devrait renforcer le dialogue avec le personnel en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes : la nomination d'un administrateur salarié, la création d'un comité consultatif constitué de salariés ou la désignation d'un administrateur indépendant affecté à ce dialogue.

Travail des enfants, Union européenne, agriculture

L'Union européenne doit légiférer contre le travail des enfants dans le cacao

Le travail des enfants constitue un problème majeur auquel l'opinion reste très sensible. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent encore dans le monde. Mais pour cerner plus complètement la question, il convient de rappeler que l'insuffisance des revenus parentaux à subvenir aux besoins vitaux de la famille et le manque d'infrastructures d'accueil scolaire dans certaines régions sont parmi les principales causes conduisant au travail des enfants. **Il s'agit donc d'un problème global.** Cela étant, certains secteurs semblent « cultiver » cette situation. C'est le cas de l'agriculture, en particulier des plantations de cacao et de café. Le 11 juillet, plusieurs personnalités politiques – parmi lesquelles Linda McAvan, la présidente de la commission Développement du Parlement européen – et des représentants d'ONG ont exhorté l'Union européenne à aller plus loin dans la lutte contre le travail des enfants dans ces secteurs. Certes, **des initiatives volontaires ont été engagées ces dernières années par les grandes sociétés** pour lutter contre ce phénomène, ainsi que contre la déforestation, **mais elles sont ponctuelles et les résultats n'évoluent guère.** Selon le [Baromètre 2018 du cacao](#), en Côte d'Ivoire et au Ghana, les deux plus importants producteurs mondiaux de cacao, 2,1 millions d'enfants seraient au travail dans les plantations. Or, comme dans d'autres situations, **ce n'est pas de plafonds dont on a besoin ici, mais de planchers.** Aussi les initiateurs de cet appel souhaitent-ils que l'Union instaure un dispositif législatif contraignant qui intègre des obligations en matière de déforestation et de travail des enfants. Pour mémoire, le Parlement européen avait adopté, en 2012, une résolution exhortant la Commission à légiférer pour combattre le travail des enfants dans la filière du cacao.

Climat, Etats-Unis

Un membre du parti républicain propose l'introduction d'une taxe carbone aux Etats-Unis

Pour l'administration Trump, prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique reste une menace pour l'économie et les ménages américains. Le 2 août, l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et le ministère des Transports ont ainsi mis à exécution les promesses du président en dévoilant leur [proposition](#), qui vise à **geler, aux niveaux qui seront en vigueur en 2020, les mesures d'efficacité énergétique des véhicules engagées par le président Obama en déniaient en outre à l'autorité californienne toute compétence pour émettre ses propres normes en la matière.** La [Californie](#) – qui depuis le début de l'année 2017 se mobilise fortement contre la politique de Donald Trump – et dix-huit autres Etats américains ont réagi immédiatement en promettant de contester cette décision devant les tribunaux. A l'inverse, le 23 juillet, Carlos Curbelo, membre républicain modéré de la Chambre des représentants des Etats-Unis (Floride), a présenté une proposition de loi qui entend introduire une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone sur le territoire ([Market Choice Act](#)). **Le prix serait de 24 dollars en 2020 et augmenterait progressivement par la suite.** Selon le Center on Global Energy Policy, les rejets de CO₂ seraient ainsi réduits de 27 % à 32 % d'ici à 2025 par rapport à 2005 (contre 18 % à 22 % sur les bases de la politique actuelle) et de 30 % à 40 % d'ici à 2030. De plus, cette mesure affecterait très modestement l'économie américaine et bénéficierait aux ménages les plus modestes. On remarquera que ces propositions interviennent dans une période qui s'annonce désormais très « politique » à l'approche des *midterm elections* le 6 novembre prochain.

Pollution, textile

Le secteur textile réduit son empreinte toxique, mais pas encore suffisamment

Dans son document de référence portant sur l'exercice 2011, PPR (aujourd'hui Kering) écrivait : « *En 2011, l'ONG Greenpeace, dans le cadre du lancement de sa campagne Detox, a mis Puma au défi d'éliminer tout rejet de substance dangereuse dans les eaux. La marque s'est engagée publiquement à supprimer les résidus toxiques de l'ensemble de sa chaîne de production, à l'horizon 2020.* » Depuis, de nombreuses marques et enseignes de la grande distribution ont rejoint le mouvement Detox. Le 12 juillet dernier, **Greenpeace Allemagne a publié un rapport faisant le point sur les avancées réalisées par quatre-vingts sociétés**. L'association constate avec satisfaction que sept ans après le lancement de sa campagne, « *toutes les marques signataires de Detox travaillent à l'élimination des 11 groupes prioritaires de substances chimiques dangereuses identifiées par Greenpeace, [... que 72 % d'entre elles] divulguent l'identité de leurs fournisseurs jusqu'aux niveaux 2 et 3 de sous-traitance [... et que] 72 % des marques [...] déclarent être parvenues à éliminer complètement les substances chimiques per- et poly-fluorées* ». Sous la pression de cette campagne et, par ricochet, de celle des grandes marques, la recherche s'organise pour trouver des alternatives moins polluantes, comme le note, le 15 juillet, Melody Bomgardner dans un intéressant [article](#) publié par le magazine américain *Chemical & Engineering News*. Elle y liste plusieurs techniques innovantes en dépit de la grande réticence des marques à payer davantage pour les matériaux qu'elles achètent. Mais Greenpeace souligne également que si la campagne Detox a fait évoluer les pratiques des entreprises leaders du secteur, « *85 % de l'industrie textile ne montre pas d'efforts suffisants* ». L'association appelle donc les décideurs politiques à prendre le relais.

Chaîne d'approvisionnement, électronique, automobile

Risques ESG produits par les principaux matériaux utilisés dans l'automobile et l'électronique

Les industries automobile et électronique sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses controverses liées à leurs approvisionnements en matières premières, controverses qui sont apparues du fait de la croissance exponentielle des nouvelles applications et versions de ces produits. Drive Sustainability (une initiative européenne regroupant principalement des constructeurs automobiles) et Responsible Minerals Initiative (RMI, une initiative rassemblant plus de 360 entreprises et visant à promouvoir la responsabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement en « minerais de conflit ») ont publié, le 12 juillet, une [étude](#) intitulée *Material Change*. **Cette étude analyse l'importance et l'exposition aux risques sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de trente-sept matériaux utilisés** dans ces deux secteurs d'activité, parmi lesquels le caoutchouc naturel, le cobalt, le cuivre, le mica, le tantale. Si ce document peut constituer pour les industriels une première base pour élaborer leur stratégie en matière d'approvisionnement, la cartographie demandera à être complétée par des études de terrain.

Influence

Certaines entreprises naviguent entre « discours vert » et « lobby brun »

Deux universitaires américains ([Tom Lyon](#), professeur à l'université du Michigan, et [Magali Delmas](#), de l'université de Californie) ont rédigé un article dans la revue [The Conversation](#) qui met en relief l'hypocrisie du discours de certaines grandes entreprises américaines en ce qui concerne leurs politiques durables. Les universitaires soulignent **qu'en lançant des initiatives collectives** sur des thèmes comme la lutte contre le réchauffement climatique ou la sécurité dans l'industrie chimique, ces entreprises visent à focaliser l'attention sur leurs bonnes pratiques plutôt que sur les dommages environnementaux qu'elles peuvent occasionner et cherchent à **éviter l'émergence de nouvelles réglementations**. Par ailleurs, les entreprises mettent en œuvre des pratiques de lobbying, souvent à travers leurs organisations professionnelles,

bloquant les politiques publiques susceptibles de relever la barre pour les secteurs auxquels elles appartiennent. Les deux auteurs ajoutent qu'il est encore très difficile de connaître les positions défendues par les sociétés américaines en raison d'une certaine opacité et ils formulent des propositions pour accroître la transparence en matière de pratiques d'influence.

Lobbying, Etats-Unis

Les industries liées aux énergies fossiles largement en tête pour les dépenses en « lobbying climatique »

La question du lobbying exercé par les grandes sociétés et/ou les fédérations professionnelles les représentant est difficile à appréhender, car les informations sont souvent difficiles à collecter. Pourtant, il s'agit d'un **sujet qui intéresse non seulement les associations mais aussi, et de plus en plus, les investisseurs qui disposent d'une politique d'ISR**. La revue américaine *Climatic Change* a publié, le 18 juillet, une [étude](#) réalisée par le sociologue Robert Brulle de l'université de Drexel (Philadelphie). S'appuyant sur les données disponibles sur le site OpenSecret.org, Robert Brulle indique **qu'entre 2000 et 2016, plus de 2 milliards de dollars ont été dépensés aux Etats-Unis pour influencer le congrès dans le domaine de la législation liée au climat**. Sur cette période, les sommes les plus importantes ont été versées par les producteurs et fournisseurs d'électricité, suivis par le secteur du pétrole, du gaz et du charbon, puis par les transports. Globalement, **les dépenses des industries impliquées dans l'utilisation des énergies fossiles ont représenté près de dix fois celles engagées par les organisations environnementales et le secteur des énergies renouvelables**. Alors que ces montants constituaient moins de 2 % des sommes totales allouées aux dépenses de lobbying avant 2006, ils ont atteint plus de 9 % en 2009 et 2010 pour redescendre progressivement ensuite. Ce pic coïncide avec la proposition de loi (American Clean Energy and Security Act) déposée en mai 2009 par les représentants démocrates Waxman et Markey. Cette proposition, adoptée de justesse par la Chambre des représentants, n'a pas passé le cap du Sénat. Face à ce constat, Robert Brulle explique que les efforts déployés par les organisations environnementales ne constituent que des actions ponctuelles et à court terme face à la présence permanente exercée auprès des décideurs politiques par les professionnels du lobbying.

Carbone. Alors que le prix du carbone était tombé sous les 4 euros la tonne en 2013, il a très sensiblement remonté depuis un an dans le système d'échange européen. Les analystes ont revu leurs prévisions à la hausse et estiment qu'il pourrait atteindre 18,59 euros en 2019 et 20,76 euros en 2020.

ENGAGEMENT

Climat, justice, Australie, assurance

Une caisse de retraite australienne poursuivie pour absence de « plan climatique »

Mark McVeigh a vingt-trois ans et cotise depuis 2013 au fonds de retraite australien REST (Retail Employees Superannuation Trust). Il ne pourra pas accéder à son épargne avant... 2055. Le 24 juillet, il a déposé un recours contre la société dépositaire du fonds au motif qu'elle ne lui avait pas transmis les informations auxquelles la loi lui donne droit pour **prendre une décision éclairée au sujet de la gestion du fonds et des conséquences financières afférentes**, et ce en dépit de plusieurs demandes de sa part et de celle de son avocat depuis août 2017. Ces demandes portaient notamment sur les diligences et actions engagées par le fonds pour **répondre spécifiquement aux risques induits par le changement climatique**. Dans leur réponse, les administrateurs de la société n'ont, selon Mark McVeigh, apporté *« aucune information réelle et n'ont pas indiqué de stratégie ou de réel plan permettant de faire face aux changements climatiques et aux risques encourus »*. Cette affaire, la première du genre en Australie, intéresse au plus haut point les juristes et les avocats, qui estiment qu'elle pourrait avoir des répercussions sérieuses sur les informations transmises par les fonds de pension australiens (qui détiennent un quart de la capitalisation boursière du pays environ) et sur la manière dont ils gèrent l'épargne qui leur est confiée.

Climat, justice, Etats-Unis, hydrocarbures

Rejet de la plainte climatique de New York et nouvelle plainte déposée par Baltimore

Ces derniers temps, les « plaintes climatiques » déposées par des collectivités américaines contre des compagnies pétrolières se sont multipliées. C'est le cas de la ville de New York qui a saisi la justice, le 9 janvier, contre plusieurs sociétés pour leur contribution au dérèglement climatique ([voir IE](#)). Mais s'alignant sur la position adoptée dans un cas similaire le [25 juin dernier](#) par la cour fédérale de district pour le nord de la Californie, le président de la cour de district de New York sud, John Keenan, a déclaré dans son jugement du 19 juillet que cette affaire n'était pas du ressort d'un tribunal, car **le changement climatique était un problème mondial qui impliquait de nombreux gouvernements étrangers, leurs politiques et leur législation**. Un porte-parole de New York a indiqué que la ville envisageait de faire appel. Cela étant, les actions en justice devraient se poursuivre. En effet, le 20 juillet, la ville de **Baltimore**, **à son tour, assigné en première instance vingt-six compagnies pétrolières et gazières**. La ville, qui possède une centaine de kilomètres de côtes et l'un des plus grands ports des Etats-Unis, accuse ces compagnies d'être informées depuis une cinquantaine d'années du lien existant entre le changement climatique et la production d'énergies fossiles et d'avoir choisi de dissimuler ces dangers pour protéger leurs actifs plutôt que de réduire les dommages provoqués.

Conditions de travail, justice, Corée du Sud, électronique

Samsung accepte d'indemniser ses ouvriers victimes de leucémie

En matière de RSE, la question des maladies professionnelles est délicate à traiter dans la mesure où ces maladies, pour être comptabilisées comme telles, doivent faire l'objet d'une reconnaissance avérée, le plus souvent émanant des réglementations locales, dont le niveau d'exigence peut varier de manière importante d'un pays à l'autre. En l'absence de législation suffisamment précise, **ces maladies peuvent aussi être reconnues après une épreuve de force engagée par les victimes**. C'est ce qui arrive au géant de l'électronique Samsung. Plus de dix ans après la mort de Hwang Yu-mi – un ancien ouvrier de la société décédé en 2007 d'une leucémie – et une longue campagne d'opinion menée à l'encontre de la compagnie, la direction de Samsung a déclaré, le 21 juillet, qu'elle acceptait sans condition la proposition qui sera soumise en octobre prochain par un comité de médiation concernant l'indemnisation des victimes de maladies professionnelles dans ses usines. Samsung s'est également engagée à formuler des excuses publiques à ce sujet. L'association SHARPS, qui défend les droits et la santé dans le secteur des semi-conducteurs, a recensé **320 ouvriers et anciens ouvriers de Samsung victimes de leucémie, de différentes formes de cancer et d'autres maladies** (118 d'entre eux sont aujourd'hui décédés). SHARPS promet de mettre fin à un *sit-in* de plus de 1 000 jours devant le siège de l'entreprise à Seocho-dong (un quartier de Séoul). Pour l'organisation, ainsi que pour les associations et les syndicats qui la soutiennent, cette victoire marque un tournant dans la reconnaissance des maladies professionnelles chez Samsung, mais aussi dans d'autres grandes entreprises.

ENTREPRISES

Droits humains, pharmacie, Etats-Unis

Une exécution reportée du fait de l'opposition d'un laboratoire à l'utilisation d'un de ses produits

Selon Amnesty International, 2 591 personnes ont été condamnées à mort dans le monde au cours de l'année 2017 et 993 exécutions ont été recensées au cours de la même année. Bien que les chiffres de la République populaire de Chine ne soient pas transmis par les autorités, ce pays reste celui où l'on estime le plus grand nombre de condamnations et d'exécutions. Aux Etats-Unis, 41 sentences capitales ont été prononcées en 2017 et 23 prisonniers ont été exécutés. **Mais depuis quelques années, une pénurie existe dans ce pays pour les produits utilisés dans les injections létales**, car les [laboratoires pharmaceutiques](#) sont de plus en plus

nombreux à refuser d'associer leur image à cette pratique. Le 11 juillet dernier, quelques heures avant l'application de la sentence, l'Etat du Nevada a dû reporter l'exécution de Scott Dozier en raison d'une plainte déposée par le laboratoire Alvogsen, qui s'opposait à l'utilisation d'un de ses produits, le midazolam. Le laboratoire estimait en effet que ce produit **avait été acquis illégalement par le Département de l'exécution des peines du Nevada**. Le midazolam est un puissant sédatif et doit être associé à deux autres substances (le cisatracurium et le fentanyl) dans un nouveau cocktail validé par l'Etat. Le midazolam avait été choisi quelques semaines auparavant pour remplacer un autre sédatif, le diazepam, en rupture de stock à la prison. Scott Dozier a été condamné pour meurtre en 2007. Il est détenu dans le centre pénitentiaire de haute sécurité d'Ely et n'a jamais fait appel de sa condamnation, car il considère, selon son avocat, qu'« *une vie en prison n'est pas une vie* ». Pour l'heure, l'application de la peine est suspendue pour une durée indéterminée.

Pollution, Ghana, agroalimentaire

Une initiative privée pour collecter les déchets plastiques au Ghana

La lutte contre la pollution aux déchets plastiques est devenue une cause mondiale. Pour réduire la quantité de déchets déversés dans l'environnement, il faut à la fois réduire leur production et **améliorer leur collecte**. Déjà problématique dans les pays industriels, cette dernière opération l'est encore davantage dans les pays en développement, dont les infrastructures sont souvent peu développées. Dans ce contexte, la société nigériane Fan Milk, détenue à 51 % par le groupe français Danone et leader de la distribution de crèmes et yaourts glacés en Afrique de l'Ouest, a inauguré fin juillet à Tema (une ville portuaire située à 20 km environ d'Accra au Ghana) **un centre de tri capable de collecter 25 tonnes de plastique par mois d'ici à la fin de 2019**, soit 30 % du volume d'emballages généré par Fan Milk au Ghana. C'est encore peu par rapport aux quelque 6 000 tonnes de déchets plastiques produits chaque mois par l'agglomération. Mais c'est un début. L'entreprise envisage d'ailleurs de lancer d'autres projets et de récupérer ainsi plus de déchets qu'elle n'en génère d'ici à la fin de 2022. Cette initiative est partie intégrante du projet Pick-it, lancé officiellement en novembre 2017. **Il vise à renforcer les capacités techniques et managériales des collecteurs de déchets** organisés en coopératives et enregistrés auprès de la National Health Insurance Service. Pour l'heure, 150 collecteurs ont été enregistrés et 150 autres doivent l'être en 2019.

Automobile. Lorsqu'on évoque les grands constructeurs de l'industrie automobile, on pense au Japon, à l'Europe, aux Etats-Unis, à la Corée du Sud et maintenant à la Chine. Moins à l'Afrique. Elle en a cependant quelques-uns, dont Kantanka. Le constructeur ghanéen a du reste récemment annoncé qu'il envisageait de démarrer d'ici à quelques mois la construction sur place de ses premiers [véhicules électriques](#).

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

| | |
|----------------------|--|
| ORGANISATION/SOCIETE | |
| NOM/PRENOM | |
| FONCTION | |
| ADRESSE | |
| CODE POSTAL/VILLE | |
| PAYS | |

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 52 bd Ornano –
75018 Paris